



Lettre ouverte

Avignon-Le Pontet, le 20 avril 2022

Monsieur BOUQUET,

En tant que secrétaire local **FO Justice** du Centre Penitentiaire (CP) d'Avignon-Le Pontet, j'écris cette lettre ouverte suite aux craintes exprimées par les agents après la publication de la note de service n°2023/183/AB/LD du 19 avril 2023.

Tout d'abord, celle-ci va à l'encontre de la note DAP du 17 septembre 2018, faisant suite au mouvement de janvier 2018 causé par la tentative d'assassinat sur des agents du CP Vendin-Le-Vieil et du CP de Borgo. Les services dégradés dans les établissements pénitentiaires, évoqués par cette note, accentuent la charge de travail des agents, créé de l'insécurité et conduit même à l'absentéisme.

Nous nous interrogeons, pourquoi notre direction, qui doit faire face à une crise sans précédent, prend des décisions risquant de mettre en danger les agents. Envisage-t-elle de renouer avec les fondamentaux du métier de surveillant en prenant un poste sur le terrain ? Pourquoi pas un étage ? Si un agent doit tenir plusieurs postes, en raison du manque d'effectifs, elle devrait pouvoir faire de même ?

En plus de s'opposer avec la note DAP du 17 septembre 2018, je souhaite vous informer des difficultés rencontrées pour mettre en application cette note :

- ▶ La gestion quotidienne de la porte d'entrée principale (PEP) devra être assurée par un agent au lieu de deux.
- ▶ L'encadrement du bâtiment est déjà débordé par la charge de travail actuelle, car la gestion du bâtiment devient de plus en plus difficile en raison d'une population pénale de plus en plus agressive. Devra-t-il également prendre en charge la salle de musculation ? Où est-ce une **SURCHARGE** supplémentaire pour des agents déjà épuisés ?
- ▶ Les personnes mutées arriveront le 04 septembre et non le 1er août.
- ▶ Avoir un seul agent au poste de QI/QD n'est pas sécuritaire. Si un seul agent est affecté, aura-t-il deux trousseaux de clés ? Qui restera au QI/QD lors des mouvements accompagnés ?
- ▶ Pendant le week-end, si les gradés sont en promenade ou à l'étage de la maison d'arrêt (MA), qui s'occupe du poste au QI/QD et de la gestion des arrivants, des libérables, des permissions de sortie, ainsi que des mouvements pour les promenades, l'USMP et les parloirs ?
- ▶ Le gradé devra prendre en charge l'étage ou la promenade, mais qui sera responsable de la gestion du travail des gradés ? Qui prendra en charge les difficultés, les mutations, les bagarres, les mises en prévention ainsi que toutes leurs autres tâches quotidiennes ?
- ▶ En cas de suppression d'un agent en poste sur le Quartier Centre de Detention (QCD), il est nécessaire de tout réorganiser. Actuellement, la fermeture des quatre étages est prévue à 11h45, suivie de la distribution du repas aux étages avec les portes fermées. Il faut donc prendre en compte le retard systématique des chariots repas en détention. De plus, les lundis, mercredis et vendredis, l'agent en poste au rez-de-chaussée doit distribuer les médicaments après la distribution du repas. Comment assurer la sécurité des agents face à toutes ces difficultés ?
- ▶ Le Poste d'Information et de Contrôle (PIC) du QCD gère les ouvertures des portes des étages sur demande de l'agent d'étage, à l'aide d'un émetteur-récepteur, car les boutons de commande des coursives sont désactivés pour éviter que les détenus ne puissent accéder à un étage qui ne leur est pas attribué. En outre, le PIC du QCD assure également la gestion des ouvertures des portes du quartier des mineurs (QM). Si le PIC du QCD est fermé, l'agent en faction au Poste de Centralisation de l'Information (PCI) ne pourra pas remplir efficacement sa mission de contrôle et de sécurité. En cas d'occupation de l'agent du PCI à d'autres tâches, des retards dans les mouvements peuvent survenir, ce qui peut engendrer des incidents et mettre en danger les agents du QCD et du QM ainsi que les détenus.

- ▶ Si le PIC du QCD est fermé, qui est en charge de la relève du mirador 3 ?
- ▶ Si l'agent en poste aux activités des mineurs est supprimé, qui sera en charge des relèves ?
- ▶ La suppression du poste d'agent d'activité signifie que les autres agents doivent maintenant gérer seuls les activités du rez-de-chaussée et de l'étage, malgré l'ajout d'activités et l'augmentation de la population qui entraîne plus de mouvements. Cette situation peut causer de l'insécurité et de l'épuisement physique et professionnel pour les agents concernés. J'aimerais savoir comment vous prévoyez de résoudre ces problèmes ?
- ▶ Le poste d'agent en charge de la buanderie est un poste à temps plein qui inclut également la distribution dans les bâtiments. Si vous supprimez le poste, qui prendra en charge la surveillance des détenus dans cette zone et comment la charge de travail de l'agent restant sera-t-elle gérée ?

En ce qui concerne le plan de lutte contre l'absentéisme :

- ➔ **FO Justice** s'oppose fermement à la suppression du poste d'un agent qui est en congé maladie ordinaire (CMO) ou en accident du travail.
- ➔ **FO Justice** s'oppose fermement à la limitation du nombre d'heures supplémentaires pour les personnes ayant de nombreux CMO. Toutefois, il est important de se demander qui sera chargé de réaliser ces heures supplémentaires ? **Malheureusement, ce seront encore et toujours les agents présents qui dépassent largement les 108 heures trimestrielles.**
- ➔ **FO Justice** s'oppose catégoriquement à l'interdiction qui est faite aux agents de retour de CMO, les empêchant d'échanger les périodes de congé qui les intéressent. En effet, les agents ont déjà leurs congés annuels (CA) imposés, ce qui n'est pas le cas pour nos décisionnaires. **Cette mesure ne fera qu'aggraver l'absentéisme.**
- ➔ **FO Justice** s'oppose à l'obligation faite aux postes fixes dits administratifs (PFDA) d'être rappelés et mis à disposition du service d'origine. Pour **FO Justice**, **le volontariat doit être privilégié.**
- ➔ Les changements d'horaires pour les surveillants du vestiaire vont ajouter une charge de travail considérable pour les agents et gradés, car c'est sur ces créneaux horaires que tous les mouvements entrent ou sortent. La question qui se pose est : **qui va effectuer ce travail supplémentaire ?**

Dans un contexte de surpopulation carcérale grandissante qui nuit à tous les services, pensez-vous réellement que l'ajout de contraintes, la mise en danger de vos agents, ainsi que l'augmentation de leur charge de travail, soit une solution envisageable ?

Lors des réunions sur le plan de lutte contre l'absentéisme, notre organisation syndicale **FO Justice** s'est opposée à la grande majorité de vos propositions. **FO Justice** maintient sa position concernant la « **VALORISATION** » de notre personnel, plutôt que la « **SANCTION** » qui ne pourra jamais avoir un effet positif sur un fonctionnement déjà bien trop bancal.

Aujourd'hui, c'est tout un système qu'il faut revoir, mais pas celui des agents. Les nouvelles méthodes de management et de ressources humaines mettent un plus grand accent sur le développement des compétences du personnel à travers des séances de soutien et des formations en leur offrant des perspectives et un équilibre entre travail et vie personnelle.

L'accent doit être mis sur **L'ENGAGEMENT, LA RESPONSABILISATION** et **LA SATISFACTION** des agents pour remplacer une gestion préventive et punitive et ainsi créer un environnement de travail plus agréable.

Notre bureau local a proposé des solutions pour valoriser les agents (primes d'assiduité, bornes électriques, prise en charge des repas, programme de fidélisation dans les établissements, responsabilisation, prise d'initiative, etc.) et nous continuerons à nous battre pour empêcher toute sanction abusive d'aboutir.

Monsieur, sachez que vous avez la possibilité de vous battre davantage pour vos agents. C'est vous qui, par vos actions, avez choisi de vous mettre en opposition avec les agents, menant ainsi à un conflit et une rupture avec vos agents qui se retrouvent maintenant aux abois.

Clément LOPEZ
Secrétaire local
FO Justice - Avignon-Le Pontet

